

PUBLIÉ LE 02/06/2021

## Technicien animalier H/F

### Descriptif du poste

Direction : Direction des Contrôles

Pôle : BIOMIC

Liaisons hiérarchiques : Cheffe de pôle

Liaisons fonctionnelles : Chefs de pôle CTROL

Collaborations internes : Plateforme Pharmacotoxicologie, expérimentation animale et ses alternatives

Collaborations externes : Pôle LISBIO.

### Finalité du poste

Former un suppléant comme technicien animalier sur soins, entretien, gestion animalerie et participations aux expérimentations

### Activités principales

Assurer l'entretien des unités animales dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

- Entretien, soin aux animaux de laboratoire
- Réception des animaux, suivi des précautions
- Entretien des cages et déplacement
- Maintenance des animaux : soulever, déplacer les cages
- Relevé des températures
- Nettoyage des cages, des locaux
- Désinfection des pièces
- Respect des normes de sécurité
- Utilisation d'autoclaves et destruction des déchets

Veiller au bien-être des animaux, Respecter les règles d'éthique et la réglementation.

Contribuer au bon déroulement des expériences et soutien des agents techniques pour identifier les animaux, préparation de solutions avec les techniciens.

Garantir la traçabilité des soins.

### Activités secondaires

Participer aux contrôles d'environnements et aux contrôles sanitaires.

Assurer le bon fonctionnement des équipements utilisés.

Participer à la gestion des stocks de matériels et réactifs.

Participer et contribuer à la démarche qualité du pôle.

Participer aux expérimentations sur l'animal

### Profil recherché

**Diplôme préparé** : Niveau Baccaauréat professionnel ou équivalence

Serait apprécié une expérience comme Technicien en expérimentation animale

**Compétences clés recherchées** : Calme, motivé, observateur, rigoureux et organisé. Travail en équipe.

**Rythme d'alternance souhaitée** : 3 semaines sur 3 (autre rythme envisageable )

### Informations complémentaires

Conditions particulières d'exercice : Activités en animalerie de laboratoire, pas d'allergies connues liées aux animaux, vaccination à jour

En vertu de l'Art L.5323-4 du code la santé publique, le titulaire du poste est soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de prévention du risque de prise illégale d'intérêt (prévu à l'Art 432-13 du code pénal), les agents publics qui souhaitent exercer une activité dans le secteur privé doivent préalablement se soumettre aux dispositions réglementaires relatives à la déontologie (information préalable de l'ANSM pour saisine de la commission de la déontologie de la fonction publique).

**Type de poste** Apprentissage/Alternance

**Categorie** : Apprentissage

**Localisation** : Vendargues